

Espace Bergès

Dernière modification : délibération n°DEL-2026-0309 du 12 octobre 2026

La location privilégie les manifestations culturelles organisées par une association, un établissement scolaire ou une collectivité du territoire du Grésivaudan

Prestations saison culturelle (Saison salle culturelle du 1er avril au 31 août)	Tarifs location TTC au 01.11.2026
Collectivité ou groupement de collectivités du Grésivaudan ou association ayant son siège social dans le territoire du Grésivaudan (hors EPIC)	
Par jour ou soirée - le week-end (samedi ou dimanche)	800,00 €
Pour 2 jours - le week-end	1 300,00 €
Par jour - en semaine (lundi au vendredi)	700,00 €
Par jour d'occupation pour installation ou répétition hors public (lundi au vendredi)	52,00 €
Etablissements scolaires et associations caritatives du Grésivaudan	
Pour 2 jours - le week-end	600,00 €
Par jour - le week-end (samedi ou dimanche)	330,00 €
Par jour - en semaine (lundi au vendredi)	220,00 €
Par jour d'occupation pour installation ou répétition hors public (lundi au vendredi)	52,00 €
Etablissements scolaires hors territoire du Grésivaudan (non prioritaires)	
Pour 2 jours - le week-end	1 200,00 €
Par jour - le week-end (samedi ou dimanche)	700,00 €
Par jour - en semaine (lundi au vendredi)	500,00 €
Par jour d'occupation pour installation ou répétition hors public (lundi au vendredi)	52,00 €
Personne morale (hors entreprise) ayant son siège social en dehors du territoire du Grésivaudan (non prioritaire)	
Par jour en semaine	1 000,00 €
Pour 2 jours consécutifs	1 800,00 €
Entreprise (par jour)	2 000,00 €
Forfait ménage	350,00 €
Dépôt de garantie	500,00 €
2 agents SSIAP	Cf. grille tarifaire

TARIFS SSIAP (minimum 6h de présence obligatoire)

	Tarif horaire HT 1 agent SSIAP	Tarif horaire TTC 1 agent SSIAP	Tarif horaire TTC 2 agents SSIAP
Jour ouvrable Journée (6h - 21h)	16,50 €	19,80 €	39,60 €
Jour ouvrable Nuit (21h - 6h)	18,15 €	21,78 €	43,56 €
Dimanche Jour (6h - 21h)	18,15 €	21,78 €	43,56 €
Dimanche Nuit (21h - 6h)	19,80 €	23,76 €	47,52 €
Jours fériés Jour (6h - 21h)	33,00 €	39,60 €	79,20 €
Jours fériés Nuit (21h - 6h)	34,65 €	41,58 €	83,16 €

*Le tarif comprend :

La mise à disposition du matériel son et lumière

La mise à disposition d'un soutien technique dans la gestion et l'utilisation du parc technique



Les frais de mise à disposition de 2 SSIAP sont à ajouter au tarif de location, en fonction de la grille tarifaire ci-dessus (temps de présence minimum de 6h-avenant n°2 du 3 septembre 2025 à la convention de la branche, rendu obligatoire par un arrêté d'extension publié au Journal officiel le 1er juillet 2026)

*Le tarif ne comprend pas :

La mise à disposition d'un régisseur technique pendant les représentations (la CCLG peut mettre en contact le réservataire avec une entreprise spécialisée)

Le ménage si non effectué par le réservataire

Les réservations se font auprès du service culturel du Grésivaudan, en fonction des disponibilités. Une convention de mise à disposition encadre les conditions de l'occupation du réservataire pendant la durée de sa location.

Un état des lieux systématique d'entrée et de sortie est organisé pour chaque réservation. Ces états des lieux ont lieu en semaine.